

Monsieur le Comte de Quincin  
Directeur del' Academie R. de France  
à Rome,

Rome le 22 Mars 1826 -

Monsieur

Nous sommes honorés de vos lettres  
demandées. Permettez que nous vous remercions que vous êtes en accord sur la question  
de la perte de charge. Vous voyez qu'il étoit dans votre pouvoir d'acquiescer avec l'avis  
du consultant et l'avis de vous rembourser au cours du jour. Sachez donc que en  
18 mars (environ) époque à laquelle vous reçûtes l'avis du premier consultant  
il n'y eut pas un mot de faire la moindre suggestion, à la bourse qu'il s'en  
suivit, tel fut de même dans plusieurs circonstances. La preuve en est  
que le cours à la bourse du 19 - monta à 110 1/2, alla cependant jusq' à 112.

S. E. Mgr le Duc de Savoie à cette époque eût à disposition une somme  
de Lt. 6630 - outre les appointements, vous devriez lui en faire l'avance, &  
attendre le moment qu'il en fût fait quelques expériences - ce fut une  
idée dont nous ne vous rappelons pas la possibilité. Nous vous demandons en  
grâce dans un moment de loisir de prendre la peine de passer au Bureau, il  
vous importe de vous faire voir nos registres où sont notés toutes les suggestions  
qui ont eu lieu dans les bureaux del' année 1825 - par les quelles vous verrez  
que nous avons eu un portefeuille chaque semaine d'au delà de 200<sup>m</sup> fâché  
de migration si ce n'est que pour des raisons, & que nous nous sommes  
en fait à mesure des adresses de les envoyer adieu à l'incrimination pour

avec  
Doy

compte, sans compter des faits connus que nous avions surchargés chez  
Hout. L'affaire, on se trouvera avec le document fait par le Trésor.

Notre plan est très restreint, il faut toujours donner les renseignements  
pour ne pas faire supposer le change. — D'après ce que nous avions établi  
un bon moyen d'un demi % que nous avons réduit à un, qui est  
nous n'aurait eu tort, pour terminer le différent, nous vous parlez  
de 100 vous êtes en erreur, ce n'a été que dans la première semaine de  
janvier à 107 l'année tout d'un 1825 à la fin de l'année — mais d'après  
vous vous prouve que nous ne tenons jamais à un sacrifice pour clore  
une discussion surtout où nous et une impulsion que nous considérons  
naturel que vous, Monsieur le Comptable, nous consentions à admettre  
le premier change c'est après l'avis reçu des instruments. Il faut vous  
renvoyer un nouveau règlement d'après sur cette date. ou vous voyez  
que la différence ou perte de change en votre faveur se calcule déterminé  
non a. — fol. 52. 42/4 comme vous pensez, mais a fol. 227. 42/4  
que nous suspend en compte, au moyen de quoi c'est de fol. 6563. 93.  
que l'accord était convenu relatif de 1825.

Tout remarquez que la différence entre ces deux calculs vient  
de ce que vous calculez

1. le premier fol. 25004. — date nous à 108 1/2 au lieu de 12. — 108.
2. le 3. — instrument de fol. 25 par date. — 108 1/2 au lieu de 3.  
à 108 1/2 — ce qui

*En*

donne un excédent de

fol. 175 — qui ajoutés à vos  
52. 42/4 forment un total de  
fol. 227. 42/4

Nous croyons que vous la difficulté franchie. Je ne vous attend  
être bien d'accord, dans ce cas vous voudrez bien nous renvoyer les deux  
premiers extraits de compte pour les annuler, l'un double signé de celui  
d'aujourd'hui. — Vous conviendrez à admettre pour l'année la  
date du 1. de 1826. le Tarif de 92. 1/2 fol. 5 fol. pour base  
invariable d'évaluation entre nous, c'est entendu ce qui votre autre  
discussion pour l'avenir. — Le différent des deux monnaies ainsi  
établi nous parle gouvernement est tel, que s'il est tout cela qui nous  
vous dit ainsi, je ne parle pas de change, visible à tout départ  
indifféremment des vus de 3 fol. ou la valeur de 92. — Il occupe 1.  
J'ai à long temps quel rapport de 5. 35. est fondé sur l'histoire.  
Je ne, Monsieur le Comptable, la nouvelle apparence de vos  
considération la plus distinguée

*Kortina*